

AVIS AU PUBLIC.

SA MAJESTÉ ayant donné main-levée des Vicomtez de Canet & Evol, & leurs dependances, à son Excellence M. le Duc d'Hijar, lequel a donné ses Procurations générales & juridictionelles, à M^e Rouira-Jame, Avocat au Conseil Souverain de Rouffillon, l'on fait sçavoir au Public, qu'il sera procedé incessamment, aux proclamations & adjudication de tous les revenus dependans desdites Vicomtez, soit en détail ou en blot, suivant les offres qui seront faites par les Pretendans, conformément aux Billets d'Enchere qui leur seront communiquez par le Crieur public, & led. Rouira-Jame en recevra aussi les offres particulieres, & l'Adjudication en sera faite au plus Offrant & dernier Encherisseur.